

SÉANCE du 23 juin 2025

Présidence : Mr BARASZ Olivier

Présents : Mr BARASZ Olivier, Mme KOVACICEK Corine, Mr LATAPIE Jean-Luc, Mme LE TALLEC Sophie et Mr PAU André

Absent : Mr ANTAJAN BERNADOT Joris

Secrétaire de séance élue : Mme LE TALLEC Sophie

Quorum : atteint

Début de séance à 18h40

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Décision modificative pour dépenses d'investissement
- ✓ Territoire d'Energie Gers : avis sur des modifications statutaires
- ✓ SM3V : avis sur l'adhésion de la communauté d'agglomération d'Agen et sur des modifications statutaires
- ✓ Présentation devis pour pont wifi
- ✓ Information sur le projet Enerparc
- ✓ Informations sur le PLUi
- ✓ Informations sur les locaux professionnels, logements vacants et résidences secondaires
- ✓ Information sur les travaux d'implantation de la fibre et d'électricité dans le secteur nord de la commune
- ✓ Bornage chemin de Labène pour échange
- ✓ Préparation de l'inauguration de la salle des fêtes
- ✓ Information sur l'évènement Ville à Joie le 13 septembre
- ✓ Questions diverses

1. Décision modificative 1

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prendre une décision modificative pour permettre de couvrir les frais inhérents à l'achat du matériel nécessaire pour la salle des fêtes : tables et chaises, jardinières pour fleurissement des abords de la salle, et mise en place d'une solution d'accès à internet pour la salle des fêtes.

Il propose les mouvements suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2183 (21) : Matériel informatique	530,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	2 390,00
2184 (21) : Matériel de bureau et mobilier	1 860,00		
	2 390,00		2 390,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	2 390,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-2 390,00		
	0,00		
Total Dépenses	2 390,00	Total Recettes	2 390,00

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la proposition de Monsieur le Maire.

2. Territoire d'Énergie Gers : avis sur des modifications statutaires

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2025, portant création de la commune nouvelle « Cap d'Astarac ».

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et portant changement de dénomination du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers en Territoire d'Énergie Gers.

Territoire d'Énergie Gers rappelle que la commune de Monbardon appartient conformément à l'article 5.1 des statuts de Territoire d'Énergie Gers au Secteur Intercommunal d'Énergie (SIE) des Vallées de la Gimone et de l'Arrats.

Territoire d'Énergie Gers rappelle que les communes de Sarcos, Cabas-Loumassès et Saint-Blancard appartiennent conformément à l'article 5.1 des statuts de Territoire d'Énergie Gers au SIE de Masseube.

Or ces quatre communes ont fusionné en une commune nouvelle « Cap d'Astarac ». Il conviendra donc d'affecter cette commune nouvelle à un Secteur Intercommunal d'Énergie dans le cadre du projet de statut afin de lever toute ambiguïté lors du prochain renouvellement des instances du Syndicat Territoire d'Énergie. Il est proposé de l'affecter au Secteur Intercommunal de Masseube.

Par la même occasion, Territoire d'Énergie Gers propose d'actualiser l'article 7 en intégrant les modifications réglementaires sur la fiscalité de l'électricité avec une référence sur la part communale de l'accise sur l'électricité en lieu et place de la taxe.

Monsieur le Maire propose d'approuver la réforme statutaire intégrant ces propositions et la soumet au vote.

Après débat et vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'approuver la modification statutaire annexée à la présente délibération.

3. SM3V : avis sur l'adhésion de la communauté d'agglomération d'Agen et sur des modifications statutaires

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil des Délibérations du Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V).

Cette Assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- De valider lors de sa séance du 4 novembre 2024 l'amendement rédactionnel de l'article 5 des statuts portant sur le transfert de compétence. Cette décision n'avait pas encore donné lieu à de consultation de l'ensemble des membres du SM3V.
- De donner un avis favorable lors de sa séance du 16 avril 2025 à la demande d'adhésion formulée par la Communauté d'Agglomération d'AGEN, pour lui confier exclusivement sa compétence dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations sur le bassin versant du Gers.

Le Maire précise qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux décisions prises par le Comité du SM3V doivent être soumises à l'avis des organes délibérants des membres du Syndicat. Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

Vu l'avis favorable émis par le Comité Syndical du SM3V à la modification de l'article 5 des statuts et à la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Agen,

- * D'approuver l'amendement rédactionnel de l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte des 3 Vallées.
- * D'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'AGEN, au Syndicat Mixte des 3 Vallées pour lui confier sa compétence en matière de GEMAPI.

4. Présentation devis pour pont wifi

Monsieur le Maire fait part de la venue d'un agent du syndicat Gers Numérique sur la commune pour étudier l'installation d'une solution d'accès à internet depuis la salle des fêtes sans surcoût d'abonnement.

L'option technique envisagée est la création d'un pont wifi depuis la mairie. Ce projet nécessiterait un investissement de matériel à hauteur de 522 € comme indiqué dans le devis de la SARL Double Clic présenté.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents de valider le devis de la SARL Double Clic à hauteur de 522 € TTC.

5. Information sur le projet Enerparc

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une invitation au comité de projet créé par la société Enerparc Solaire SARL dans le cadre d'un projet agrivoltaïque en cours sur la commune de Monferran-Plavès.

Vu la position du conseil municipal de Monferran-Plavès qui s'oppose au projet,
Vu le contexte actuel et les préconisations de la charte du PNR en construction,
Monsieur le Maire explique qu'il a décliné l'invitation.

6. Information sur le PLUi

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réunion de travail qui a eu lieu le 04 juin avec le Bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUi.

Les travaux concernaient les zonages établis précédemment après échanges avec les services de l'État.

Pas d'évolution notable pour le moment.

7. Information sur les locaux professionnels, logements vacants et résidences secondaires

À la suite d'une communication de la communauté de communes Val de Gers, et à leur demande, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les fichiers des locaux professionnels, logements vacants et résidences secondaires pour permettre de faire les corrections au besoin. Il en ressort :

- Dans le fichier des résidences secondaires, 185 Chemin de Montaut, c'est un logement vacant et non plus une résidence secondaire
- Dans le fichier des logements vacants, 790 chemin de Montastruc c'est une résidence principale ; 1 625 Chemin de Lartigue c'est une résidence principale ; 655 Chemin de Mauvezin, les élus pensent que c'est une résidence secondaire, 630 Chemin de Montastruc c'est une résidence principale et 15 chemin de Montaut, le bucher devrait être rattaché au bâti déjà présent sur la parcelle qui est une résidence principale.

8. Information sur les travaux d'implantation de la fibre et d'électricité dans le secteur nord de la commune

Monsieur le Maire fait part au conseil des travaux qui débiteront durant l'été et à l'automne d'une part pour la fibre et la finalisation des derniers branchements aux lieux-dits Labène et Mauvesin et d'autre part pour l'électricité sur les mêmes lieux-dits.

Pour la fibre, la ferme de Labène sera rattachée depuis le carrefour du chemin du Village et du chemin d'Orbessan. La ligne sera entièrement enterrée. Elle continuera chemin du Village puis Chemin de Traversères à Haulies jusqu'au carrefour du chemin de Mauvezin. A partir de là, elle sera en aérien.

Pour l'électricité, les 2 lieux-dits sont actuellement alimentés depuis un poste source situé lieu-dit Moras à Haulies. Les lignes seront déposées.

Labène sera alimentée en enterré depuis l'antenne 4G.

Mauvesin sera alimentée une partie enterrée, une partie en aérien toujours depuis le lieu-dit Moras mais plus en plein champ mais en bord de chemin.

9. Bornage chemin de Labène pour échange

Monsieur le Maire informe le conseil que le bornage à l'amiable à Labène, en vue d'un échange, a eu lieu ce jour, le 23 juin.

Une fois les documents faits par le géomètre, la commune pourra préparer le dossier

d'information préalable à l'acte administratif qui sera fait pour cet échange.

10. Préparation de l'inauguration de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil de la date fixée pour l'inauguration de la salle des fêtes qui aura lieu le 03 juillet.

Monsieur Farges, sous-préfet de Mirande, M. Cazeneuve, député du Gers, M. Duffourg, sénateur du Gers, M. Rivière, président de la communauté de communes, les maires voisins du RPI seront présents.

Au niveau des entreprises, M. Airoidi, architecte du projet et quelques entreprises seront aussi présents.

Les discours à partir de 18h seront suivis d'un apéritif dinatoire servi sur la terrasse

11. Information sur l'évènement Ville à Joie le 13 septembre

Monsieur le Maire fait part au conseil de la date fixée avec Ville à Joie pour l'organisation d'une manifestation au village. Ce sera le samedi 13 septembre.

L'équipe d'animation de Ville à Joie s'occupe de faire venir les services et de trouver un truck pour la restauration.

La buvette sera assurée par la société de chasse de Traversères.

Au niveau horaire, les services seront en place de 16h30 à 18h30. Ensuite des jeux et quizz musicaux seront proposés

12. Questions diverses

RAS

Conseil municipal clos à 20h40.

Le Maire,



BARASZ Olivier

La secrétaire,



LE TALLEC Sophie

